

UN MARIAGE PAS COMME LES AUTRES



**MA GRANDE TANTE
CÉCILE PALMYRE POTEAU**

1877 - 1958

Chambefort

L

Poteau

L'an mil neuf cent six, le vingt-cinq avril à cinq heures du
soir - nous, Germain Vivent, adjoint au Maire, officier de l'état-civil
du dix-neuvième arrondissement de Paris - Vu l'acte en date
du vingt-cinq avril courant, de Monsieur le Procureur de la République
mentionnant le certificat médical dressé par le Docteur Barbier
le vingt-cinq avril courant; et désignant les futurs et seconde
publication, et nous autorisant à nous y opposer. Nous nous sommes
transportés au domicile de Monsieur Chambefort, rue d'Aubervilliers
68 - où l'ayant trouvé sain d'esprit et d'entendement, nous avons
dressé l'acte de mariage suivant: Acte de mariage de Henri François
Chambefort, né à la Chapelle sous Marcoussé (Puy de Dôme) le
neuf novembre mil huit cent soixante-dix-huit, journalier, domici-
lié rue d'Aubervilliers 68 - fils unique de Jean Chambefort - proprié-
taire, demeurant audit la Chapelle sous Marcoussé, consentant par acte
devant M^e Meynial. Notaire à Ardes sur Coignes (Puy de Dôme) le neuf
avril courant, et de Anne Marten, son épouse décédée - D'un part - Et
de Cécile Calmyre Poteau, née à Montmorency (Seine et Oise) le dix-
huit juin mil huit cent soixante-dix-sept, couturière, domiciliée rue
d'Aubervilliers 68 - fille unique de Antoine François Poteau et de
Cécile Léonie Blanquet - pour décider la future et les présents, les pub-
licement connaître la future, déclarent le serment que les avails ont été faits
et qu'ils ignorent l'heure de leur décès et leur dernier domicile - D'autre part -
nous nous sommes transportés au domicile de la maison, nous avons procédé publiquement



J.J. GIANNESINI

et qu'ils ignorent l'heure de leur départ et leur dernier domicile - D'autre part, après avoir fait ouvrir la porte de la maison, nous avons procédé publiquement à la célébration du mariage dans la forme suivante; après avoir donné lecture aux parties: 1° de leurs actes de naissance, 2° des actes de décès de leurs mères et du père de la future et de l'acte de consentement les énoncé et de la lettre du Procureur de la République sus-énoncée; 3° de l'acte de publication fait en cette mairie le dimanche vingt deux avril courant, sans opposition contre la piece produite énoncé paraphr. 4° du chapitre 6. Titre du Code Civil. Titre du mariage, sur les droits et devoirs respectifs des époux - après avoir interpellé les futurs époux, lesquels nous ont déclaré qu'ils n'ont fait de Contrat de mariage, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix, nous avons prononcé au son de la loi que Henri François Chambefort et Cécile Palmyle Poteau sont unis par le mariage, en présence de: auxzelle alexandre, trente deux ans, marchand d'habits, rue de Récollets 11 - Bonniere Henri, trente trois ans, marchand d'habits - rue de Récollets 11 - Magné Pierre, trente neuf ans, marchand d'habits, rue de Récollets 11 - Le colie Marie, quarante six ans, cuisinière, rue d'Aubervilliers 68 - Les voisins qui ont signé avec les époux et nous, après lecture.

Henri Chambefort

Poteau

DU 18^e ARRONDISSEMENT
DE PARIS
conforme à l'acte original déposé
23 JUIN 1992
l'officier d'état civil
et le Maire du 18^e arrondissement

J.J. GIANNESINI

L'ANNÉE SUIVANTE, LE 12 OCT. 1907
SECOND MARIAGE AVEC SON TÉMOIN ,
FRANÇOIS AUZOLLE

LE 18 JUIN 1937;
TROISIÈME MARIAGE AVEC
LOUIS MARTIN

ET IL N'Y AURA JAMAIS D'ENFANT